



# G A Z E T T E D U J O U R .

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du dimanche 14 octobre 1792.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Deux-Ponts, ce 6 octobre.* J'ai une foule de grandes nouvelles à vous apprendre, mais dont je n'ose vous garantir l'authenticité. Le roi de Prusse se dispose à retourner à Berlin incognito. Un léger soulèvement s'est manifesté à Magdebourg : quelques soldats ont passé par les baguettes, & quatre ou cinq ont eu la tête cassée. Quelques voix ont osé prononcer le mot de liberté française en divers autres endroits, & les langues n'ont point encore été coupées. On dit aussi, & la nouvelle est sûre, que madame de Rietz, une des maîtresses du roi de Prusse, a reçu ordre de quitter Spa pour se rendre sur-le-champ à Berlin. On dit enfin, que la Russie veut trop garder en Pologne, & que les diviseurs en sont définitivement au point de se diviser eux-mêmes.

*De Francfort-sur-le-Mein, ce 5 octobre.* La conduite que les troupes françaises tiennent à Spire & dans les villages qu'elles traversent, font le meilleur effet sur les habitans de ces cantons. Elles ont

rendu dans 24 heures ce qui avoit été pillé dans les premiers momens. Aussi les habitans de Trèves & de Mayence sont prêts à leur ouvrir les bras. L'empire que les armes françaises obtiendront chez l'étranger, dépend de cet extrême ménagement envers les particuliers, & de la scrupuleuse observation des principes de justice, qui servent de base au nouvel ordre de choses en France.

*De Göttingue.* Kactner, professeur de notre ville, vient de faire une épigramme sur le roi de Prusse, pour la part qu'il a prise à la guerre contre la France ; voici comme elle circule ici :

Un jour, Dieu voulut épargner une ville à cause d'un juste qui y étoit. Aujourd'hui, un prince allemand veut faire périr toute la France pour un imbécille couronné qui s'y est trouvé. L'histoire en frémit, & le peuple allemand appelle le prince, comme on nommoit autrefois Artilla, le fléau de Dieu.

F R A N C E .

*De Lille, ce 11 octobre.* Hier on a pris & conduit dans cette ville un misérable qui faisoit le mé-



ier d'espion. Le délit étoit prouvé. Le peuple que l'indignation, la vengeance & le souvenir de ses pertes irritoient, n'a pu se contenir. L'espion a été massacré.

La convention nationale vient de décréter que les habitans de Lille ont bien mérité de la patrie. En voici d'autres preuves. Un citoyen peu fortuné avoit vu réduire en cendre sa maison & tout ce qu'il possédoit, des concitoyens généreux lui offrent des secours. — J'ai encore de quoi subsister pendant quatre jours, dit-il, après ce temps je vous en demanderai. — Une bombe éclate au milieu d'une rue, c'est à qui pourra en avoir des éclats : un perruquier en prend un, & il s'écrie aussi-tôt, « voilà mon plat à barbe, qui veut se faire raser ? A l'instant il rase à la même place quatorze personnes. »

Paris. Dumourier a été hier à l'Opéra, & y a été parfaitement reçu. La recette est montée à 5700 liv. *L'Hymne à la liberté* ne pouvoit pas être mieux célébré qu'en présence d'un de ses plus ardens soutiens.

§. Un courrier arrivé à dix heures du matin, a annoncé la reprise de Verdun.

§. Colloque de Pierre Manuel & de Louis XVI. (1)

Louis XVI. — Ah ! bon jour M. Manuel.

P. Manuel. — (Après lui avoir rendu le salut, & voyant qu'il avoit encore & cordons & crachats, s'adresse à un commissaire du conseil de la commune) : *Vous n'avez donc pas dit à monsieur que la royauté étoit abolie ?*

Louis XVI (sans trop s'étonner.) — Je l'avois bien entendu crier par les colporteurs ; mais je n'ai pu m'imaginer que cela fût.

P. Manuel. — Votre doute ne m'étonne pas. . . c'est une chose si difficile à croire pour quelqu'un habitué à manier le sceptre. Convenez, monsieur, que si lorsque vous étiez dauphin l'on vous eût dit, *prenez un autre état. . . le métier de roi n'est pas sûr,*

(1) Ce colloque est tiré de *Gorfas*, & donné par Manuel.

convenez que ce langage vous auroit paru tout extraordinaire.

Louis XVI. — Assurément. . . Mais mon doute avoit un tout autre motif. *La France république !* Quoi ! cela ne vous a pas étonné, M. Manuel ?

P. Manuel. — Non monsieur ; le vœu de la nation étoit positif, & la convention nationale l'a exprimé.

Louis XVI (insistant) — Vous avez trop bonne mémoire, M. Manuel, pour ne pas vous rappeler certaine époque.

P. Manuel. — J'avoue, monsieur, que ma mémoire est en défaut.

Louis XVI. — C'est que le. . . , le vœu national très-positif étoit que la France ne seroit jamais république, & l'assemblée législative l'a déclaré au nom de la nation.

P. Manuel. — L'observation, monsieur, a son mérite ; mais je vous remarquerai que l'application manque son but ; car si la nation française a déclaré le. . . qu'elle ne seroit jamais république, c'est qu'alors elle espéroit être heureuse sous un roi citoyen ami de son peuple.

Louis XVI. — Je vous atteste, M. Manuel, que j'ai toujours aimé *mon* peuple, & que ses intérêts n'ont jamais cessé de m'être chers.

P. Manuel. — Apparemment, monsieur, que *votre ci-devant* peuple n'a pas cru voir tout à fait cela dans la conduite que vous avez tenue, ou plutôt, & j'aime à le croire, qu'on vous a fait tenir. Quoi qu'il en soit, je suis fâché d'être contraint de vous dire cette vérité affligeante pour vous : la nation a pour toujours banni les rois de son cœur.

Louis XVI. — Si c'est pour son bonheur, je n'ai rien à dire & j'y consens.

P. Manuel. — Je crois que votre *consentement* ne fera pas le seul que donneront les rois. Leurs trônes & leurs châteaux, pour me servir d'une *expression sans-culottes*, ne seront aujourd'hui que des *châteaux-branlans*.



Louis XVI. — ( Il fait un mouvement de surprise ou d'impatience, & Manuel continue. )

P. Manuel. — M. ignore sans doute ce qui se passe. . . . « François & Frédéric sont aux abois ; leurs troupes harcelées ou battues de toutes parts, affligées par les maladies, se retirent tristement, après avoir jalonés nos plaines, de leurs cadavres ; nous les avons forcé à lever le siège de Thionville ; les boulets rouges & les bombes ont incendié Lille, mais n'ont fait que ranimer le courage de ses habitans. Le siège de cette place est également levé. Le roi de Prusse & vos deux frères ont évacué la France & regagnent les terres d'esclaves. La Savoie est en notre pouvoir, & nous sommes aux portes de Genève. Le général Anselme vient de s'emparer du comté de Nice & de Villefranche ; dans peu le Brabant sera libre. . . .

Louis XVI parut douter de tous ces faits, & la conversation devenue plus vague, cessa bientôt. Manuel se rendit à la convention, & le ci-devant roi à son *breviaire* (1) en attendant le dîner. — Depuis, Louis XVI ne porte plus les *insigna* de la royauté. Son valet-de-chambre Cléri a reçu ordre de les ôter de ses habits. Hier & avant-hier la famille affecte plus de gaieté qu'à l'ordinaire. Marie-Antoinette & sa sœur ont chanté, particulièrement l'hymne des Marseillois. — Nous oublions de dire que dans la suite de la conversation, Louis XVI a rappelé à P. Manuel les journées des 2 & 3 septembre. Manuel lui a assuré que tout étoit tranquille, que les loix avoient repris leur empire, & que sa famille & lui étoient sous leur sauve-garde. — ( A quelques formes près, nous attestons l'exactitude de ce colloque. )

*Séance des Jacobins, du 12 octobre.* Collot d'Herbois. Citoyens, les départemens ignorent si vous avez des motifs suffisans pour prononcer la radiation de Brissot ; il importe donc que vous motiviez votre arrêté, & que l'on sache qu'entre plusieurs causes graves, il a notamment publié des principes contraires à l'estime due au corps électoral & à la commune de Paris : je demande de plus, que les journalistes de cette société qui publieront les réclamations de Brissot, soient

(1) Louis XVI a demandé un *breviaire* ; on lui a remis un en quatre parties, & il le dit régulièrement. On lui a remis aussi quelques journaux patriotiques, mais il les cache à la reine ; il a fait aussi tout ce qui dépendoit de lui pour qu'elle ne s'aperçût pas qu'il n'avoit plus ni crachats, ni cordons, ni autres colifichets royaux.

tenus de faire mention de nos réponses & de l'extrait de notre procès verbal. Adopté, & le comité de correspondance invité à faire part aux affiliés, les motifs qui ont déterminé l'exclusion de Faucher & de Brissot. — Thuriot, qui avoit protesté contre un article de la Chronique, qui pouvoit l'exposer à perdre l'estime des Jacobins, a eu une entrevue avec les rédacteurs, dont l'un a nié absolument le fait, & l'autre a dit l'avoir signé sans l'avoir rédigé. Occupons-nous fort peu des personnes, dit Legendre, & beaucoup des choses. Pourquoi cette société s'est-elle formée ? pour préparer les discussions qui doivent avoir lieu à la convention nationale. Je demande que tous ceux qui s'écarteront de l'ordre du jour y soient rappelés à l'instant. Mauvaise motion s'est écrié plaisamment Collot d'Herbois. On rit. — Deux enfans rapportent un portefeuille trouvé. Embrassés par le président ; pour récompense. — Communication d'une lettre particulière qui annonce la prise de Philisbourg par Custine. Applaudissemens. — Couthon, dont le cœur n'est point paralysé comme les jambes, fait une motion énergique sur la force armée. Deux partis, dit-il, existent dans la convention, les exagérés qui veulent nous conduire à l'anarchie ; il n'est pas dangereux : les intrigans & les ambitieux qui veulent s'emparer, dans la république, d'une autorité aristocratique, qui mettent à leurs dispositions, les places, les emplois & sur-tout le trésor. Cette faction veut un gouvernement pour elle & non pour le peuple. C'est sur cette faction qu'il faut tomber à bras raccourci. Long-temps applaudi & fortement appuyé par Collot, Antoine, Billaud & Marat. Le discours imprimé aux frais de la société. Signature des députés présens à la séance, apposée à la motion de Couthon. Chabot conclut sur un article de la Chronique, que Cordocet n'est plus de la faction de Brissot.

§ *Municipalité de Paris.* Dénonciation d'une quantité considérable d'argenterie cachée dans la maison d'un aristocrate. Renvoyée au comité de surveillance de la convention, pour aviser aux moyens d'observer cette maison jusqu'à la levée des scellés. — Un bataillon de volontaires, très-bons patriotes, campés à Clichy. Santerre, sous peu, en enverra deux ou trois bataillons. — Plainte du commandant-général du camp de la Mesquinerie, des objets d'équipemens, habits mal confus, trop étroits, mauvais drap, boutons tenans à peine ; voilà comme des gens, se disant patriotes, traitent les défenseurs de la république, qui manquent en



côte de beaucoup de choses; les uns n'ont qu'une chemise, les autres n'ont point d'havresacs. -- Les commissaires, faisant les fonctions de juge de paix au camp, entrent aujourd'hui eu activité. Point d'obligation de recevoir des billets de parchemin, qu'on remboursera néanmoins à la caisse de secours. -- La section de Marseille procédera à l'élection à scrutin fermé; mais elle se réserve le droit de censurer sur ceux que le fort auroit favorisés. Vivement applaudi.

S. On a décapité hier, aux Champs-Élysées, M. de Serre, ci-devant commandant de la garde nationale de Saint-Flour, condamné à perdre la vie, pour avoir assassiné M. l'abbé Baduel, supérieur de Sainte-Barbe, son ami, auquel il avoit donné l'hospitalité pendant plusieurs jours.

S. Un décret du 4 septembre a chargé le ministre de l'intérieur de se procurer des bleds, pour approvisionner celles des provinces de France, dont la récolte n'a pas été abondante. M. Roland s'est empressé de satisfaire à cette mesure; & il résulte de l'état qu'il a fait parvenir hier au corps constituant, qu'il a 172,800 quintaux de grains & 120,000 de farines commissionnés; qu'il en a été délivré 114,840 en grains, & 9504 en farines; qu'il en a été envoyé dans nos ports 9207 en grains; & 624 en farines; & qu'enfin, il existe en mer 27,416 quintaux de grains, & 1829 de farines.

#### CONVENTION NATIONALE.

*Présidence du Citoyen Lacroix.*

*Séance du samedi 13 octobre.*

Une lettre du général Anselme aux administrateurs des Bouches-du-Rhône, annonce la conquête de tout le comté de Nice. Ce général requiert le licenciement de six mille volontaires qui lui deviennent inutiles. Les administrateurs n'ont pas cru devoir céder à sa réquisition. Renvoyé au pouvoir exécutif.

Momoro, président de la section de Marseille, est entendu, & se justifie. On lui accorde les honneurs de la séance.

Décreté en principe que dorénavant il ne sera fabriqué d'armes dans aucune manufacture de France que pour l'état & en vertu d'ordres du ministre de la guerre.

Une lettre du général Dillon, en date du 12, annonce qu'il s'est présenté devant Verdun, qu'il a fait sommer le général prussien de livrer la ville, que le général a répondu qu'il avoit ordre d'évacuer le 12, la porte des Secours, le 13, la citadelle & le 14 la ville; que déjà il s'est emparé de la porte des Secours.

On s'élève contre cette capitulation, & on charge le comité d'examiner, si on doit limiter les pouvoirs des généraux, & si on doit leur interdire le droit de faire des négociations; ensuite, de quelle manière on en usera vis-à-vis les habitants de Verdun.

Une lettre du ministre de la guerre donne quelques détails sur l'Allemagne. Les peuples sont tous dévoués aux Français; ils soupirerent après leur arrivée. Le général Custines, à la tête de quinze mille hommes, s'est approché de Dainard; trois mille Impériaux se sont repliés sur Francfort. A Coblenz, l'électeur voyant que les Français ne sont plus qu'à quinze lieues, a voulu fuir; mais les peuples ont coupé les traits de ses chevaux, & l'ont confiné dans sa maison de campagne. La nuit, il a fui; mais on a fermé les portes, & on a retenu les prêtres & les nobles.

Les troupes françaises portant respect pour les propriétés, se font aimer: par-tout, on prend la cocarde tricolor, & on commence à se persuader que les Français ne viennent que pour secourir les peuples contre la tyrannie des rois.

La municipalité de Courbevoye présente cinq drapeaux des Gardes-Suisses, qui ont été enfouis dans les caves. Les volontaires qui l'accompagnent demandent à défilér devant l'assemblée; mais on réclame la loi qui défend l'introduction d'hommes armés dans la séance. La municipalité seule a été reçue.

Trois cents mille livres sont accordées pour indemniser les communes du département de la Marne, que les Prussiens ont ravagées.

Garat jeune, nouveau ministre de la justice, prête son serment.

On discute plusieurs articles sur le renouvellement de l'ordre judiciaire. Il ne sera plus nécessaire d'avoir exercé la profession d'homme de loi pour être jugé, il suffira d'être domicilié & d'avoir 25 ans.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.